



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

## Diversité des expressions culturelles

3 CP

### Distribution limitée

CE/11/3.CP/209/INF.7REV  
Paris, 29 mai 2011  
Original anglais

## CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Troisième session ordinaire  
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle II  
14-17 juin 2011

### DOCUMENT D'INFORMATION

#### Réponses des Parties au questionnaire sur les mécanismes de financement mis en place au niveau national en vue de lever des ressources pour le Fonds international pour la diversité culturelle

À sa quatrième session, en décembre 2010, le Comité a prié les « Parties d'informer le Secrétariat des mécanismes de financement, notamment les mécanismes innovants, mis en place au niveau national afin d'obtenir des ressources pour le Fonds » (Décision 4.IGC 10B). Ce document présente une synthèse des réponses de 19 Parties au questionnaire sur les mécanismes de financement qui leur avait été adressé par le Secrétariat. Il en ressort que les Parties n'ont pas encore mis en place des mécanismes de financement, mais sont prêtes à explorer elles-mêmes de nouvelles possibilités nécessitant des ressources spécialisées.

1. À sa quatrième session ordinaire, en décembre 2010, le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a prié les « Parties d'informer le Secrétariat des mécanismes de financement, notamment les mécanismes innovants, mis en place au niveau national afin d'obtenir des ressources pour le Fonds. » (Décision 4.IGC 10B paragraphe 4). Cette information devait être recueillie au moyen principalement d'un questionnaire adressé aux Parties par le Secrétariat.

2. Le Secrétariat a adressé, le 14 mars 2011, un questionnaire (voir Annexe) à toutes les Parties à la Convention de 2005, les priant d'y répondre avant le 8 avril 2011. 19 Parties ont répondu au questionnaire<sup>1</sup>.

3. Le questionnaire comprenait deux parties. Dans la première partie, il était demandé aux Parties de décrire un ou plusieurs mécanismes de financement qu'elles avaient mis en place au niveau national en vue de mobiliser des ressources pour le FIDC, les aspects innovants de ces mécanismes et les enseignements tirés de l'expérience qui pourraient être utiles aux autres Parties. Dans la deuxième partie du questionnaire, il était demandé aux Parties n'ayant pas encore mis en place de tels mécanismes d'indiquer ceux qu'elles pourraient envisager d'instaurer dans un proche avenir, et les moyens par lesquels elles pourraient s'assurer la participation de la société civile et/ou des entreprises culturelles du secteur privé.

4. Concernant la première partie du questionnaire, la majorité des Parties ont indiqué n'avoir pas encore mis en place de mécanismes de financement innovants, même si certaines d'entre elles ont contribué directement au FIDC. Dans leurs réponses, elles font notamment état des difficultés suivantes :

- la crise économique actuelle et les fortes restrictions budgétaires affectant le secteur de la culture ;
- les pesanteurs administratives qui compliquent le versement de contributions à un fonds multidonateurs et rendent difficile le suivi des dons ;
- une connaissance limitée de la Convention de 2005 dans certaines régions et l'absence d'information dans les langues locales propre à inciter un plus grand nombre de personnes à contribuer ;
- la priorité donnée à des actions de conservation du patrimoine urgentes plutôt qu'à des investissements dans la politique culturelle ou dans des projets en faveur des industries culturelles ;
- le manque de ressources humaines spécialisées.

5. La deuxième partie du questionnaire a suscité une profusion d'idées que les Parties à la Convention de 2005 pourraient mettre en pratique à l'avenir. Les suggestions sont variées :

- organisation de **manifestations de levée de fonds**, telles que galas, spectacles, concerts, expositions d'œuvres d'art, etc. et/ou mise à profit de manifestations déjà existantes dans le domaine concerné, telles que festivals internationaux du film, foires du livre, semaines de la mode, etc. pour lever des fonds au profit du FIDC. Il a été suggéré qu'un certain pourcentage des revenus générés par ces manifestations serait alloué au FIDC.
- reconnaître les événements mondiaux qui font la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cela pourrait être réalisé grâce à l'introduction d'une labellisation ou d'une certification à accorder aux événements culturels témoignant d'une grande diversité des expressions culturelles, et faire participer les artistes et producteurs culturels du monde entier, en particulier des pays en développement. Cette forme de

---

<sup>1</sup> Arménie, Australie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Canada, Chine, Estonie, Finlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Panama, Portugal, République Dominicaine, Slovaquie, Slovénie.

reconnaissance donnerait un certain niveau de prestige ou d'importance à l'événement. En contrepartie, un certain pourcentage des fonds serait reversé au FIDC. Les critères pour l'attribution de ce label seraient fondés sur les objectifs et les principes de la Convention de 2005.

- collecte de fonds dans le cadre de campagnes en ligne visant le secteur privé, les fondations et les particuliers, etc.
- initiatives de **jumelage et parrainage**, consistant à inviter des industries culturelles ou des manifestations culturelles de pays développés à parrainer leurs homologues de pays en développement, par exemple : « La Biennale de Venise soutient l'industrie cinématographique africaine » ou bien « La Semaine de la mode de Milan soutient les créateurs sud-américains » ;
- organisation de **ventes aux enchères et/ou loteries d'objets d'art** dont le produit serait versé au FIDC ;
- « **de bénéficiaires à donateurs** » : un pourcentage donné (10 % au maximum) du bénéfice généré par les projets financés par le FIDC serait, le cas échéant, réinjecté dans le compte spécial ;
- participation **d'institutions financières internationales** et création de synergies entre des bailleurs de fonds existants ;
- participation de **commissions nationales pour l'UNESCO** à la coordination des actions avec divers acteurs et parties prenantes ;
- appel à des **artistes célèbres** pour promouvoir une campagne de levée de fonds visant à populariser le FIDC.

6. Dans leurs réponses, les Parties ont reconnu le rôle important que la société civile et, en particulier, les coalitions nationales pour la diversité culturelle, pouvaient jouer dans la levée de fonds au profit du FIDC. Il a été suggéré de faire appel à la société civile pour convaincre divers acteurs qu'il était important de contribuer au FIDC, pour organiser des manifestations de levée de fonds et pour concevoir et mettre en œuvre des campagnes de mobilisation, ainsi que pour promouvoir la visibilité des projets bénéficiant d'un soutien à travers le FIDC.

7. S'agissant des entreprises culturelles du secteur privé, il a été suggéré qu'il est d'abord important de sensibiliser à la valeur du Fonds et l'importance de contribuer au renforcement des industries culturelles. En particulier, des messages ciblés sur le secteur privé pourraient être destinés à illustrer le lien entre la promotion de la diversité des expressions culturelles, le développement durable, la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Le secteur privé pourrait également être incité à gérer les mécanismes de levée de fonds et à sensibiliser d'autres entrepreneurs à travers des campagnes de levée de fonds et des manifestations.

8. Globalement, les résultats du questionnaire montrent que les Parties n'ont pas encore mis en place des mécanismes de financement innovants en vue d'alimenter le FIDC, mais qu'elles sont prêtes à explorer elles-mêmes de nouvelles possibilités de levée de fonds au niveau national. Les Parties prévoient que le succès de la phase pilote du FIDC constituera un exemple concret qu'elles pourront mettre en avant pour convaincre des bailleurs de fonds potentiels des résultats tangibles que peut produire le Fonds. Les Parties considèrent que la mise en œuvre de mécanismes de financement viables nécessite une stratégie de communication efficace, des moyens financiers et des ressources humaines spécialisées.

**ANNEXE**  
**QUESTIONNAIRE SUR LES MÉCANISMES DE COLLECTE DE FONDS**

À sa deuxième session ordinaire (juin 2009), la Conférence des Parties a demandé au Comité de poursuivre sa réflexion sur l'élaboration et l'utilisation de mécanismes financiers novateurs en vue d'alimenter le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) et de lui rendre compte du résultat de ses travaux à sa troisième session ordinaire (juin 2011).

À la quatrième session ordinaire du Comité intergouvernemental (décembre 2010) a été présenté le document CE/10/4.IGC/205/10B, qui recensait les éléments essentiels à prendre en compte pour définir et mettre en œuvre une future stratégie de financement. L'accent était placé sur les mécanismes novateurs, et il était rappelé que, à sa deuxième session, la Conférence des Parties avait conclu que la mise en place au niveau national de stratégies destinées à recueillir des ressources pour le Fonds devrait être laissée à la discrétion de chaque Partie.

Dans sa décision 4.IGC 10B, le Comité a demandé au Secrétariat d'adresser aux Parties un questionnaire en vue de recueillir des informations sur les mécanismes de financement innovants mis en œuvre au niveau national pour alimenter le FIDC et de faire connaître les enseignements de leur expérience. Les résultats du questionnaire seront présentés dans un document d'information qui sera transmis à la Conférence des Parties en juin 2011.

Compte tenu des délais statutaires, les réponses au questionnaire devront être envoyées au Secrétariat avant le **8 avril 2011**.

Veillez répondre à chaque question en 500 mots maximum.

1. Votre pays a-t-il instauré un ou plusieurs mécanismes de financement au niveau national en vue de mobiliser des ressources pour le FIDC ?
2. Si oui, veuillez indiquer quels sont les objectifs, les principales activités poursuivies, les ressources humaines engagées, le volume de fonds générés par ces activités, etc.
3. Selon vous, en quoi ce mécanisme est-il « innovant » ?
4. Ce mécanisme pourrait-il être adapté pour collecter des fonds au profit du FIDC dans d'autres pays ?
5. Quels sont les principaux enseignements de l'expérience qui pourraient être utiles aux autres Parties ?
6. Quel type de donateurs et de partenaires actifs au niveau national ont répondu à votre initiative de collecte de fonds (administrations publiques, secteur privé, société civile, etc.) ?
7. Sous quelle forme la société civile a-t-elle été associée aux côtés des pouvoirs publics à des activités de collecte de fonds pour le FIDC ?
8. Sous quelle forme les entreprises culturelles du secteur privé ont-elles été associées à des activités de collecte de fonds pour le FIDC ?

Si votre pays n'a pas encore mis en place de mécanismes de financement innovants au niveau national pour recueillir des ressources pour le FIDC, veuillez donner votre avis sur les points suivants :

9. Quel mécanisme pourrait être proposé/instauré dans un proche avenir ?
10. Par quels moyens pourrait-on s'assurer la participation de la société civile ?

11. Par quels moyens pourrait-on s'assurer la participation des entreprises culturelles du secteur privé ?

Merci de votre précieux concours.

---

Prière d'envoyer vos réponses le **8 avril 2011** au plus tard, de préférence par courrier électronique à l'adresse suivante : <[convention2005@unesco.org](mailto:convention2005@unesco.org)> à l'attention de :

Mme Danielle Cliche  
Secrétaire de la Convention sur la protection  
et la promotion de la diversité des expressions culturelles  
Division des expressions culturelles et des industries créatives  
Secteur de la culture  
UNESCO  
1, rue Miollis  
75732 Paris Cedex 15  
Tél : (33 1) 45 68 42 77/Fax : (33 1) 45 68 55 95